

**SESSION DU 14 MARS 2016**

**RAPPORT N° FIN 32**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES**

■ **SERVICE FINANCES**

**9255**

**6 - Mission Ressources et Europe**

**65 - Administration générale**

**PROGRAMME 541 - OPERATIONS DE GESTION**

*Les dépenses :*

- en investissement :

Type de dépenses En €	Rappel BP 2015	Proposition BP 2016
Avances pour garantie d'emprunt	120 000	80 000
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>80 000</b>

Avances pour garantie d'emprunt :

Les crédits inscrits pour 2016 correspondent au remboursement des emprunts garantis par le département et qui ont été souscrits par l'association hospitalière du bassin de Longwy (AHBL), cette association ayant été liquidée par jugement du tribunal de grande instance de Briey en date du 20 mars 2009. Pour mémoire, le remboursement de la collectivité est prévu jusque 2021 (CARSAT) et 2024 (Crédit coopératif), à ce titre.

- en fonctionnement :

Type de dépenses En €	Rappel BP 2015	Proposition BP 2016
Cotisation à l'ADF	60 000	57 195
Subventions aux associations	7 600	2 600
Marché d'assistance à la gestion de la dette et garantie d'emprunt	19 000	19 000
Frais de sténotypie et de reliure	35 000	40 000
Titres annulés - Intérêts moratoires	59 000	37 225
Admissions en non-valeur	73 000	70 000
Frais d'insertion	150 000	140 000
Etudes, recherches	50 000	30 000
Autres frais (documentation, prestations de service...)	46 400	31 980
<b>Total</b>	<b>500 000</b>	<b>428 000</b>

### Cotisation à l'Assemblée des Départements de France

Le montant de la cotisation annuelle pour 2016 a été notifié au département et s'élève à 57 195 €

Il est proposé d'inscrire un crédit de 57 195 € sur la ligne budgétaire chapitre 011 article 6281 sous fonction 021 au titre de la cotisation 2016 à l'Assemblée des Départements de France, cette cotisation sera versée par le Conseil Départemental dès que son montant sera connu.

### Subventions aux associations de la sécurité civile

Il est proposé de prévoir une inscription de crédits de 2 600 € sur la ligne budgétaire chapitre 65 article 6574 nécessaire pour répondre aux demandes déposées, étant précisé que les attributions de subventions seront effectuées en commission permanente. Le crédit concerné est en baisse par rapport à 2015.

### Centralisation des frais d'insertion aux BOAMP

Les modalités de tarification au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) ont évolué en 2011. Il est possible désormais d'avoir recours à des forfaits prépayés valables une année en bénéficiant d'une remise en fonction du nombre d'unités achetées.

Le recours à des forfaits prépayés, qui permet une minoration des crédits par rapport à 2015, et implique la centralisation des crédits et l'inscription pour 2016 d'une enveloppe de 140 000 € sur la ligne budgétaire chapitre 011 article 6231.

### Etudes et recherches

Il est proposé de prévoir une inscription de crédits de 30 000 € destinée à accompagner les services de la collectivité dans des démarches d'appui ou d'expertise sur différents projets.

### Autres frais

Cette enveloppe permet en particulier de répondre aux sollicitations en matière d'appui et soutien sur des thématiques transversales au sein de la collectivité. Les cotisations à l'Afigese (association regroupant des financiers et des contrôleurs de gestion) pour un montant de 1 020 € et à l'association Michel Dinet pour un montant de 100 € sont notamment prévues dans cette enveloppe.

**Les recettes :**

- en fonctionnement :

Type de recettes - En €	Rappel BP 2015	Proposition BP 2016
Reprise de provisions pour risques et charges exceptionnelles	1 000 00,00	0,00
Revenus des titres et rentes	11 000,00	11 000,00
Mandats annulés	5 291,00	3 137,00
<b>Total</b>	<b>1 016 291,00</b>	<b>14 137,00</b>

\* Montant arrêté à la date du 8 février 2016

**PROGRAMME 542 - CONSEIL JURIDIQUE ET CONTENTIEUX**

Les inscriptions suivantes sont proposées :

- dépenses de fonctionnement :

Type de dépense - En €	Rappel BP 2015	Proposition BP 2016
Frais d'actes et de contentieux	230 000	200 000
Autres honoraires, conseils, frais de timbres	118 000	118 000
Documentation générale et technique	2 000	2 000
<b>Total</b>	<b>350 000</b>	<b>320 000</b>

Les inscriptions budgétaires concernées permettent de faire face aux sollicitations de la collectivité au titre des contentieux auxquels elle est confrontée. La liste des actions en justice dans lesquelles le Département est partie prenante, ainsi que la connaissance des décisions de justice intervenues, font l'objet d'une information à chaque session de l'assemblée départementale.

**PROGRAMME 543 - ETUDES ET EVALUATION**

L'observatoire départemental vise à mieux connaître les caractéristiques de la population, les dynamiques des territoires et les prestations de services offertes par politiques publiques. Les données quantitatives proviennent en majorité des logiciels métiers de la collectivité, d'échanges gracieux et conventionnés de données avec les différents organismes producteurs concernés, comme l'INSEE, l'ODAS, ...

Certaines données doivent aussi être acquises, par la direction des systèmes d'information dans le cadre du système d'information géographique, ou bien pour une enveloppe annuelle maximale de 500 € par le service contrôle de gestion, observatoire et évaluation (CGOE).

L'ensemble de ces données est mobilisé tout particulièrement pour établir l'Atlas départemental et pour répondre à des demandes d'études, par exemple dans le cadre des diagnostics de territoires.

La fonction contrôle de gestion est assurée en interne et permet :

- d'apporter une aide à la décision en matière de choix de mode de gestion,
- d'établir des calculs de coûts et simulations de grilles de tarification auprès des usagers,
- d'effectuer du contrôle financier et d'activité d'organismes partenaires ou prestataires,
- de développer des outils de pilotage et de management pour apprécier la mise en œuvre du projet départemental sur le plan de l'efficacité (résultat/objectifs), de l'efficience (résultats /moyens) et de l'impact (effets sur les publics).

La démarche d'évaluation de politiques publiques, qui est également portée au titre du pilotage de ces missions, vise à porter un jugement de valeur sur les politiques publiques afin d'apprécier leur pertinence au regard des besoins de la population et des partenaires, leur efficience, leur efficacité, leur cohérence interne et externe, leur impact sur les publics, avec notamment la mesure de la satisfaction des usagers.

Rappelons que cette démarche a été initiée depuis 2012 : et a concerné successivement l'évaluation de dispositifs de la politique enfance famille en 2012, l'évaluation des dispositifs de la politique d'insertion, et l'évaluation du CTDD en 2014/2015.

A partir de 2016 et pour poursuivre dans cette voie, il vous est proposé de conforter cette démarche par le vote d'une autorisation d'engagement : AE 2016-2018 de 300 000 €, dotée des crédits de paiement suivants : en 2016, 50 000 €; en 2017, 140 000 €; et en 2018, 110 000 €

Cette enveloppe permettra, sur des contenus à déterminer, de programmer des études d'évaluation et de suivi-évaluation, qui mobiliseront des données quantitatives issues des travaux d'observation et de contrôle de gestion du service et qui comprendront des méthodes qualitatives destinées à croiser les regards des parties prenantes (élus, professionnels, opérateurs, usagers, citoyens).

Pour l'objectivité et la neutralité de la démarche, il sera fait appel à des prestataires externes, dotés de l'indépendance requise et des compétences adéquates.

Dans des démarches de suivi-évaluation et des études évaluatives de certains programmes et schémas départementaux de la mandature, elles pourront être engagées tant pour évaluer des dispositifs expérimentaux que pour produire des rapports d'analyse globale à mi-mandat.

## **PROGRAMME 544 - PROTOCOLE ET MANIFESTATIONS**

Les dépenses de fonctionnement qui vous sont proposées correspondent :

- aux frais divers de fonctionnement (frais de réception, alimentation, prestations de service, entretien et réparations sur certains mobiliers),
- aux subventions aux associations patriotiques à hauteur de 13 500 €
- et aux lots et prix distribués lors des différentes manifestations pour 10 000 €

Pour 2016, il est proposé l'inscription de crédits à hauteur de 200 000 € identique à l'exercice 2015, alors que le nombre et la diversité des manifestations organisées par la collectivité, notamment au Centre Administratif Départemental, reste soutenu.

### **PROGRAMME 545 - COMMUNICATION**

Les documents institutionnels, dont les plaquettes sur les politiques et thématiques du département seront réédités et actualisés tant sur le plan graphique qu'éditorial. La diffusion du magazine départemental se poursuit, avec une internalisation de la conception de la maquette, afin d'optimiser les coûts de réalisation.

En termes de communication externe, au-delà de l'accompagnement classique de l'ensemble des politiques publiques, une priorité est apportée, en cohérence avec les priorités issues de la mise en œuvre du projet Départemental voté le 6 juillet 2015, aux politiques de solidarité, avec un point particulier sur les enjeux du plan pauvreté, notamment en direction des jeunes enfants, à la poursuite du déploiement du plan collèges nouvelles générations et à la mise en œuvre des décisions prises lors de la session extraordinaire du 11 janvier 2016.

Un travail important accompagne les changements institutionnels afin de les rendre visibles aux Meurthe-et-Mosellans, permettant une meilleure appropriation des compétences d'un département. Ce rôle d'information auprès des habitants est essentiel dans le cadre de la reconquête républicaine des territoires. Une vigilance particulière est apportée afin de toucher tous les publics, en utilisant différents supports de diffusion.

Dans cette optique, la direction de la communication développe sa politique numérique, en adaptant ses dispositifs actuels à des usages contemporains et en créant de nouveaux vecteurs d'information (sites web, applications mobiles, réseaux sociaux).

Par ailleurs, la direction de la communication soutient les deux sites départementaux du château de Lunéville et de la colline de Sion, les événements de la collectivité comme les Jardins Extraordinaires ou le Marché du Monde solidaire. Elle apporte une plus grande cohérence à l'utilisation des locaux pour les expositions temporaires notamment.

Enfin, elle prend toute sa part au projet départemental, de sa présentation à l'adaptation aux territoires, par le suivi des comptes rendus de mandat, de la réunion des Maires ou encore des rencontres territoriales.

L'ensemble de ces objectifs et grands axes de travail seront réalisés tout en optimisant les coûts budgétaires des actions concernées.

Dans le même esprit, concernant la communication interne, une enveloppe de 10 000 € est prévue au BP 2016 permettant d'accompagner les actions relatives à la mobilisation des agents et à la communication interne.

L'organisation de forums des agents, de séminaires de cadres, de rencontres thématiques sur des échanges de pratique professionnelle, nécessite en effet de pouvoir recourir à l'utilisation ponctuelle externe de moyens techniques permettant leur bonne organisation.

Pour l'ensemble de ce programme en 2016, il est proposé l'inscription de crédits à hauteur de 500 000 € dont 45 000 € de subventions. Cette enveloppe était de 600 000 € au BP 2015.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Jeu**di 17 Mars 2016 est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de M. Mathieu KLEIN.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de Mme BALON Sylvie, M. BLANCHOT Patrick, Mme PAILLARD Catherine et M. PENSALFINI Eric, qui avaient donné respectivement délégation de vote à M. ARIES Christian, Mmes MAYEUX Sophie, LASSUS Anne et MARCHAL-TARNUS Corinne.

## DELIBERATION

### RAPPORT N° 32 - 6 - MISSION RESSOURCES ET EUROPE - 65 - ADMINISTRATION GENERALE

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 32 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les inscriptions du Budget Primitif 2016 présentées dans le présent rapport telles que reportées dans les éditions légales,

- inscrit un crédit de 57 020 € sur la ligne budgétaire chapitre 011 article 6281 sous fonction 021 au titre de la cotisation à l'Assemblée des Départements de France et décide de verser cette cotisation pour 2016 dès que son montant en sera notifié par l'Assemblée des Départements de France,

- renouvelle pour 2016 les cotisations à l'AFIGESE et à l'association Michel Dinet.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en euros)

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Finances et Europe		
Pol. Sect.	Administration générale	1 700 000	1 498 500
Programme	P541-Opérations de gestion	500 000	428 000
	P542-Conseil juridique et contentieux	350 000	320 000
	P543- Etudes et évaluation	50 000	50 500
	P544- Protocole et manifestations	200 000	200 000
	P545-Communication	600 000	500 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	1 663 400	1 312 000
65	Autres charges de gestion courante	193 600	144 100
67	Charges exceptionnelles	53 000	42 400
68	Dotations aux provisions	265 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>2 175 000</b>	<b>1 498 500</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en euros)**

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Finances et Europe</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Administration générale</b>	<b>120 000</b>	<b>80 000</b>
Programme	P541-Opérations de gestion	120 000	80 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
27	Autres immobilisations financières	120 000	80 000
<b>TOTAL</b>		<b>120 000</b>	<b>80 000</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en euros)**

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
<b>Mission</b>	<b>Finances et Europe</b>		
<b>Pol. Sect.</b>	<b>Administration générale</b>	<b>1 016 291,00</b>	<b>21 360,38</b>
Programme	P541-Opérations de gestion	1 016 291,00	21 360,38

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
76	Produits financiers	11 000,00	11 000,00
77	Produits exceptionnels	5 291,00	10 360,38
78	Reprises sur provisions	1 000 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 016 291,00</b>	<b>21 360,38</b>

\* Montant arrêté à la date du 8 février 2016

Lors du vote correspondant, les Elus du Groupe "Union de la Droite et du Centre" déclarent s'abstenir.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



---

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016  
**LE PRESIDENT** DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure and a building. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN